



AVIS DE COURSE TYPE 2024-2028 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate Ligue MINIJ & HANSA SERRE PONCON **Club Nautique Alpin Serre Ponçon** **Grade 5B** **du 5 au 6 Septembre 2026**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de dérive, dérive, safran, remorque, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- Les règlements fédéraux
- Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 10h30 le 5 septembre 2026.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Miniji et Hansa.

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 Pour le concurrent :

Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ; ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée du certificat de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.
La fiche d'inscription devra être complétée.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au Club Nautique Alpin Serre Ponçon entre 10h30 et 12h00 le jour de l'épreuve.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4. DROITS A PAYER

5.3 Les droits sont les suivants : 48€ pour les supports solitaire et 81€ pour les supports double
Le tarif comprend le repas et l'apéritif du samedi soir.

5.4 Autres frais : soirée.

Repas organisé le samedi soir après l'apéritif : Le tarif proposé est de **18€** par personne et les accompagnateurs (végétarien, nous le signaler svp).

**Inscription nécessaire avant le samedi 5 septembre 12h par retour de mail ou sur place:
contact@cna-embrun.com**

5. PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

6. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

7. PROGRAMME

- 8.1** Inscription : le samedi 5 septembre 2026 de 10h30 à 12h00.
- 8.2** Jour de course : Samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026.
- 8.3** Signal d'avertissement :

L'heure du signal d'avertissement de la première course le samedi 5 septembre est prévue à 14h00. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h30.

L'heure du signal d'avertissement de la première course le dimanche 6 septembre est prévue à 11h00. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

- 8.4** Nombre de courses

5 courses maximum par jour pourront être organisées.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.2** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.3** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.

9. LIEU

Plan d'eau d'Embrun.



10. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera du type construit.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes Miniji et Hansa, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

13.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.2 Lorsque 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses. Lorsque 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CNASP : Club Nautique Alpin Serre Ponçon - 9 Chemin de Chadenas - 05200 Embrun - 04 92 43 00 02 - contact@cna-embrun.com